



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Eurostar

Question écrite n° 59718

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur la nécessité de rénover l'eurostar. En effet, ce train présente une usure de plus en plus apparente pour les usagers, comme pour les personnels qui y travaillent. Il paraît nécessaire d'y investir pour en assurer une mise à niveau et un entretien suivi, notamment des wagons intérieurs des passagers installés en classe économique. Les habitacles des sièges, la moquette des WC et les wagons-restaurants sont maintenant assez salis et usés, ce qui mériterait un « rafraîchissement » et des travaux d'amélioration. Une enquête de satisfaction s'avérerait assez opportune pour le confort des passagers qui utilisent ce train franco-britannique. Une programmation est sûrement indispensable, mais cette rénovation des cabines pour passagers devient assez nécessaire. Il lui demande donc de lui préciser sa position sur ce dossier.

Texte de la réponse

Sur le réseau franco-britannique Eurostar, les rames, construites sur mesure entre 1992 et 1994 pour garantir la sécurité des relations transmanches, font l'objet d'un entretien en ligne régulier, associant le remplacement des sièges et des revêtements usés ou obsolètes. La SNCF conduit régulièrement, sur l'ensemble de ses lignes, des enquêtes de satisfaction auprès des clients. S'agissant des prochaines opérations de grande maintenance, un large programme de rénovation des matériaux anti-incendie sera engagé sur l'ensemble des rames eurostar entre 2012 et 2016. À cette occasion, l'aménagement et la livrée des rames seront également modernisés. En l'espèce, l'étude de cette reconfiguration interne et externe des 28 rames a été confiée au cabinet de design Pininfarina, aménageur notamment des trains à grande vitesse italiens, de certains matériels roulants suisses ainsi que du métro lillois. La réception des premières rames rénovées est attendue pour 2012.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59718

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 2009, page 9194

Réponse publiée le : 19 janvier 2010, page 660